

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du jeudi 25 octobre 2012

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
votants :	33
abstentions :	1
voix pour :	25
voix contre :	7

Aujourd'hui jeudi vingt cinq octobre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 octobre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINDET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Laure CANO - M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Gérard DELIGNE donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

STATIONNEMENT PAYANT MODIFICATION DE LA DUREE

2012.128

La Ville de Cognac a souhaité renouveler son parc vieillissant d'horodateurs afin de bénéficier d'un matériel performant, robuste et évolutif, et de permettre une mixité des modes de paiement.

La Commission de voirie du 13 septembre dernier a souhaité que lors de la mise en service de ces appareils, il soit procédé à la modification de la durée du stationnement payant sur l'ensemble du parc.

Il est proposé que le stationnement soit payant du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés, de **9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (initialement 17 heures 30)**.



Par ailleurs à titre expérimental, pour les parking du Musée d'Art et d'Histoire, du Prieuré et Jules Ferry, une gratuité de 20 minutes par jour sera accordée ;

Les grilles du Musée seront désormais ouvertes à partir de 7h00 au lieu de 9h15 (ce qui facilitera le stationnement pour les parents d'enfants allant à la crèche ou à l'école) ;

Le samedi reste gratuit contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses villes.

Le nouveau dispositif permettra également une meilleure rotation et diminuera les voitures ventouses en Centre Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 7 voix contre (Cognac de toutes nos forces) et 1 abstention (Marie-Paule ANCELIN),

SE PRONONCE favorablement sur les nouvelles dispositions relatives au stationnement payant.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Pour Le Maire absent,
Le Maire Adjoint,

Patrick SEDLACEK

